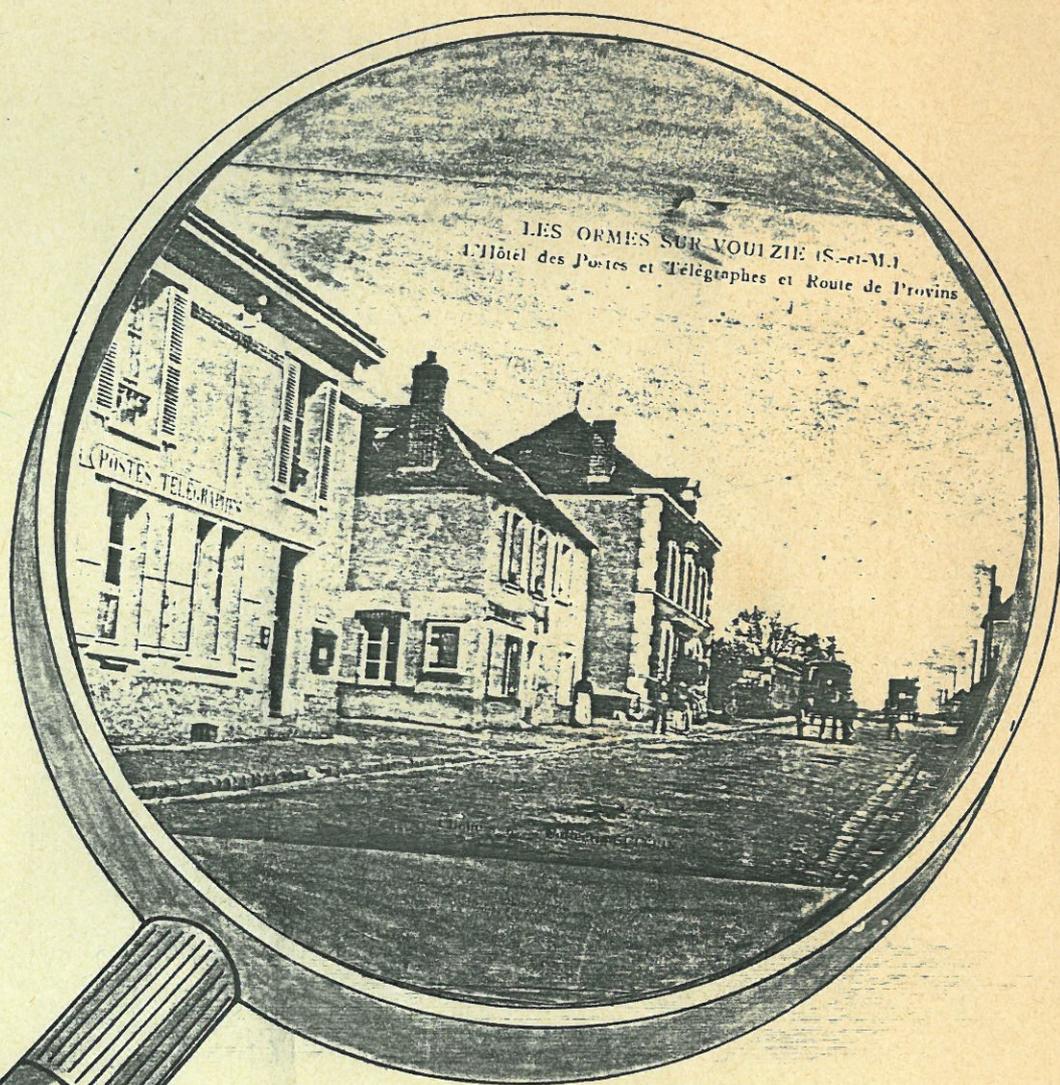


«L'ECHO DES ORMES»

N°2



**2^e TRIMESTRE
1986**

VOYAGE A SAINT-CHAFFREY - 8 ET 9 MARS 1986

L'Assemblée du District du Canton de BRAY-SUR-SEINE avait désigné quatre de ses membres pour se rendre à ST-CHAFFREY, où les enfants du Canton sont en classes de neige du 4 au 24 mars avec leurs maîtres.

Voyage éclair, aller et retour par train de nuit très fatiguant mais combien enrichissant. Le 8 au matin le Directeur du Centre de la FOCEL nous accueille à la Gare de Briançon très amicalement et nous amène au Chalet où nous passerons notre court séjour. Visite des installations, implantation des locaux exceptionnelle, bien situés largement ensoleillés, tout respire ici le calme la propreté, l'ordre ; en quelques mots, LA JOIE DE VIVRE.

Le soleil déjà au rendez-vous illumine les sommets qui nous entourent de toute part, beaucoup de neige - pays de rêve - les routes et chemins sont accessibles. Ici on a l'habitude et de grands moyens. Les enfants sont en classe avec leurs maîtres. Midi arrive vite, les moniteurs (deux par classe) prennent le relais, pour le repas, nourriture saine et équilibrée. L'après-midi, c'est le ski de fond, le soleil est chaud. Chaque enfant s'applique à bien faire, par groupes, bien encadré, puis on rentre un peu en classe après la douche. Le soir après le repas on fera une veillée.

Le 9, c'est dimanche. Grasse matinée, on se détend et l'on prépare l'excursion de l'après-midi à Névaches, on passe à Briançon ville fortifiée, on voit de plus près la montagne, ses rivières à truites, les coulées d'avalanches. Les marmottes dorment encore, les chamois se font rares - dommage -. On rentre en chantant, en retrouvant l'ambiance du chalet confortable et chaude, la franche amitié et la solidarité de tous. Quelle belle leçon de vivre ensemble.

Pour nous, après de rapides visites à Saint-Chaffrey, la station de Serre-Chevalier et Chante Merle, ce sera le retour avec la satisfaction d'avoir agréablement rempli notre mission.

François CAJON
Michel LOBRY
Jean-Pierre PETIT
et James MARIN.

Séance du 23 DECEMBRE 1985 :

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur James MARIN , Maire.

COMPTE-RENDU : aucune observation, tous les membres présents ont signé.

Baux : Par accord amiable le droit de chasse est accordé sur 47 ha 48a 59 en section D à M.M. BOUILLARD succession de Mr. BOUILLARD Raymond jusqu'au 30 JUIN 1986 pour un loyer formant l'équivalence de la valeur de 18 q de blé payable à Mr. le Percepteur de Bray-sur-Seine en bonnes espèces de monnaie avant le 1er mars 1986.

Par accord amiable le droit de chasse est accordé à la Société de Chasse des Ormes-sur-Voulzie sur 77 ha en sections C et D jusqu'au 30 juin 1986 pour un loyer formant l'équivalence de la valeur de 29 q de blé payable à Mr. le Percepteur de Bray-sur-Seine en bonnes espèces de monnaie avant le 1er mars 1986..

Le Conseil décide de louer le presbytère des Ormes à l'Association diocésaine de Meaux pour l'habitation de Mr. le Curé de la Paroisse. Selon la loi en vigueur et aux conditions du projet de bail ci-annexé. Cette location est consentie pour un loyer mensuel de 600,00 FRF. à compter du 1er janvier 1986.

Le Maire ou à défaut un adjoint est autorisé à signer le bail à intervenir qui sera dressé par Me Maréchal, Notaire à Bray-sur-Seine.

Un état des lieux sera fait par la Commission des Travaux assistée de Madame ROBILLARD.

Le vote de la présente délibération a donné les résultats suivants :

votants : 14 - Blancs : 1 - suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7 ; obtenue au 2ème tour pour un loyer de 600.00 FRF.

TRAVAUX MAIRIE : Mr. Heurtevent Claude fait part au Conseil des travaux de la Commissions. Il expose les raisons pour lesquelles le montant des travaux devait être inférieur à 180.000,00 FRF.

Le Conseil suit l'avis de la Commission.

La plomberie sera proposée à Mr. SIMON Bernard (Bray) et l'électricité à Mr. AVELINE (Sognolles).

Les autres travaux feront l'objet d'une demande de devis gratuit aux entrepreneurs ci-dessous :

<u>MACONS</u> :	GRADELET Jean - Les Ormes -	<u>PEINTRES</u> :	LEMAIRE Michel Gouaix
	HEURTEVENT Henri - Les Ormes -		CLAIR Longueville
	LOREGGIA Mario - Everly -		LAMY Donnemarie.
	DUCHENE - Thénisy -		JEROM Bray-sur-Seine
	LANGUILLAT - Vimpelles -	<u>MENUISIERS</u> :	
	MICHEL Claude - Jaulnes -		POCHARD Alain - Les Ormes
	HEURTEVENT Jacques - Everly -		SIMON Maurice Bray
			PINEAU J.C. Everly

La date limite de réponse est fixée au vendredi 24.01.86.

Le métré de M. NUNS sera communiqué à tous ces entrepreneurs sans les prix. Ce métré est payé par la Commune des Ormes, les entrepreneurs seront invités à en tenir compte dans les rabais qu'ils pourront appliquer.

DISTRICT : Le Maire présente aux membres du Conseil le projet de statuts du district du Canton de Bray qui n'avaient pas encore été établis. Il est donné lecture du projet.

Après discussion, le Conseil décide d'approuver les dits statuts. La présente délibération sera transmise au District, après visa de Mr. le Sous-Préfet.

Le Conseil vire à l'article 621 une somme de 600.00 FRF. prise au 6312. et : à l'article 214 une somme de 700.00 FRF prise au 233.

.../...

COURSE CYCLISTE : Le Conseil décide l'organisation d'une course cycliste pour la fête d'Avril 1986. Il vote en conséquence une somme de 3.000,00 FRF qui sera versée au Vélo Sport du Montois.

URBANISME : Demande du C.U. ROUET Marcel (AB 114-115-117) Le Conseil émet un avis favorable.

DIVERS : Remerciement de l'ATELIER pour la subvention versée par la Commune.

Séance du 14 FEVRIER 1986 :

BAUX : Terres : Mrs BOUILLARD Régis et Vincent.

- compte-rendu de la Commission de l'environnement

- Après en avoir délibéré le Conseil municipal confirme sa délibération du 12 février 1985. Le bail sera modifié dans sa partie "désignation des biens loués" en conservant un total avoisinant 27 ha. Les autres conditions du bail sans changement.

Le Maire ou à défaut un adjoint est autorisé à signer le modificatif.

Monsieur LASSEAU Pierre est autorisé à cultiver les 80 ares précédemment loués à Monsieur WAVRESKY. Cette location est consentie moyennant un loyer de 4,5 q/ha en location de jardins.

Bâtiments PTT : Le Maire fait savoir qu'une réunion est programmée avec le service des Postes ; des travaux sont à prévoir.

Le renouvellement du Bail doit intervenir pour le 30 avril, Mr. le Directeur des Services fiscaux a été contacté.

Presbytère : Le Conseil est informé de l'accord de l'Evêché en ce qui concerne le bail de location.

RAPPORT DE LA COMMISSION : Après en avoir délibéré, le Conseil retient les entrepreneurs suivants :

- Menuiserie : Mr. SIMON Maurice (Bray)

- Maçonnerie : Mr. MICHEL Claude (Jaulnes).

Il est précisé que les travaux prévus aux devis doivent faire l'objet de prix fermes et définitifs.

- Peinture : Les entrepreneurs seront recontactés au cours des travaux.

FONDS SCOLAIRES :

La dotation est de 10 Frs par élève et par an . Ces crédits sont affectés en priorité aux bâtiments scolaires et au matériel d'enseignement. Ces priorités respectées, ces crédits seront affectés aux fournitures scolaires.

- Fonds spécial d'aide aux Communes :

Le Conseil décide d'entreprendre des travaux de plomberie : installation d'urinoirs dans la cour de l'école et remplacement de lavabos collectifs dans la classe 2.

Le devis estimatif s'élève à 13.884,30F. Le Conseil sollicite à cet effet l'aide du fonds départemental spécial.

D.G.E SUBVENTIONS 1986:

- vu la circulaire préfectorale 266 du 27-01-86 relative à la réforme de la D.G.E.

- Vu les devis estimatifs présentés,

Le Conseil Municipal adopte les avant-projets suivants:

+ extension, amélioration d'une classe:

devis estimatif H.T. 245.852,75F

subvention départementale 86.049,00F

demande de subvention D.G.E -

solde sur fonds libres -

+ Voirie communale:

réfection de chaussée, aménagement de trottoirs, bordures, (Gde Rue de Moulin d'Ocle)

.../...

.../...

devis estimatif H.T. 220.000,00F
 demande subvention Conseil Général -
 demande de subvention D.G.E -
 solde sur emprunt ou fonds libres.

- CONSTRUCTIONS PUBLIQUES: gros travaux Mairie (transformations)
 + devis estimatifs H.T. 146.252,81F
 demande de subvention D.G.E -
 solde sur fonds libres -

- PROPRIETE FORESTIERE: vu la circulaire préfectorale du 27-01-86,
 Le Conseil Municipal désigne Mr DUPUIS Michel (Mr VARECHARD Renée suppléant) en temps que délégué à la Commission communale chargée de l'établissement en 1986 des listes électorales composant pour 1987 le Collège départemental des propriétaires de parcelles boisées.

- ORDURES MENAGERES:
 Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de la région de Provins, de la Commune de SANCY-lès-PROVINS.

- DERATISATION: Le Conseil renouvelle pour 1986, Le Contrat de dératisation passé avec Hygiène Services de la Brie à Chailly en Brie pour la somme de 5.162,00F H.T.

- ELECTRICITE: Vu la proposition EDF du 17-01-86 concernant des travaux de création d'un poste H61,80m de réseau MT et séparations BT. estimés à 60.000,00F, en vue d'améliorer la distribution Route de St Sauveur et Route de Bray; le Conseil Municipal demande l'inscription des ces travaux sur l'ordre d'urgence du Syndicat d'Electrification de la région de Bray.

- PANNEAU D'AFFICHAGE: Le panneau d'affichage Moulin d'Ocle sera placé au croisement de la Grande Rue et du Sentier de la Messe.

- URBANISME: La demande de C.U LEROY (route de St Sauveur) sera étudiée par la commission d'Urbanisme.

- COURRIER: Mme GIRARDOT signale une collecte de vieux tissus par la Croix Rouge.

Remerciements: Mme PERROT et Mr LANGUILLAT;
 Croix-Rouge, Association Culturelle et Sportive, Amitié,
 Société de secours mutuels.

- ELECTIONS: Organisation matérielle des deux bureaux de vote pour les élections du 16 mars 1986.

VIE DES SOCIETES

L'ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE: Tennis de table

Le foyer Des Ormes sur Voulzie a été le cadre d'une sympathique manifestation le 5 février 1986, à l'occasion de la remise des maillots par le Crédit Agricole au Club de Tennis de Table. On notait la présence de Mrs COMMENCHE et DEY, responsables du Crédit Agricole de Bray, de Mr MARIN Maire de la Commune, de Mr MAURY Président de l'ACS, de Mr GERBAUD Président du Club entouré des joueurs, ainsi que des Personnalités de la Municipalité.

.../...

.../...

Rappelons qu'en 1985, en Foyers Ruraux, nos équipes ont remporté de brillantes victoires.

- le championnat en équipe de 4 ;
- la Coupe départementale en équipe de 2.

Deux joueurs ont été récompensés pour leurs performances, et classés série 65 en championnat UFOLEP.

En 1986, deux équipes A et B ont été engagées en UFOLEP, l'équipe A est 1ère, l'équipe B 4ème.

En compétition Foyers Ruraux, les équipes engagées sont 1ères au 3/4 du championnat.

Le club compte actuellement 25 joueurs inscrits, et vous invite amicalement, quelque soit votre niveau de jeu, à venir grossir ses rangs, l'entraînement ayant lieu le mercredi et le vendredi.

LE PRESIDENT

RAPPEL : L'A.C.S. organise un tournoi de sixtes le 1er MAI 1986.
Le 28 JUIN 1986 randonnée vélo.

L'ATELIER :

Les 1er et 3ème jeudi de chaque mois, de 14 h. à 17 h., les réunions sont animées par un conseiller en économie sociale et familiale.

Certaines réunions n'ont pas de thèmes. Ceux-ci seront choisis par les participantes en fonction de leurs problèmes : cuisine, couture, tricot, etc...

Les prochaines réunions à thème sont :

- le 17 avril : buffet, lunch (idées, proportions),
- le 15 mai : émaux sur cuivre.

ETAT CIVIL
=====

<u>DECES</u> :	LENOIR Juliette.....	25 novembre 1985
	TROJNACKI Wojciek.....	27 novembre 1985
	GRELLET Léopoldine Vve LEROY.....	18 décembre 1985
	BOUILLARD Raymond.....	22 décembre 1985
	CUREY Georgette Vve THEVENELLE...	16 janvier 1986
	CHARPENTIER Augustine Vve PRIN...	21 janvier 1986
	ADNIN Simone Vve BOUILLARD.....	22 janvier 1986
	MONVOISIN Hélène Vve NEDELEC.....	1 février 1986
	MORISSET Suzanne Vve MILLET.....	7 février 1986
	ROBIN Louis	9 février 1986
	GUARESCHI Marianne Vve BERTANI...	25 février 1986
	BELLOUARD Marie.....	1 mars 1986
	BECHEBOIS Henri.....	11 mars 1986

MARIAGE : TEXIER Henri
 et
 le 2 MARS 1986
 PION Paulette

.../...

.../...

A.P.A.R. - A M I T I E -

AMICALE DES PERSONNES AGEES & RETRAITES

Adhérentes, Adhérents, Chers Amis,

- L'année 1985 a amené plusieurs décès parmi nos adhérents ; un souvenir ému pour chacun de nos disparus.
- Une très amicale pensée et nos plus sincères voeux de prompt guérison pour tous nos malades à l'hôpital ou à domicile. Nous ne les oublions pas.

Avec juste raison vous avez constaté que l'activité de l'Amitié avait été ralentie en 1985, nous l'avons reconnu nous-mêmes en vous donnant les raisons.

Nous voici maintenant en 1986 et déjà le 1er trimestre tire à sa fin. Qu'avons-nous fait depuis le 1er janvier ? Le 11 janvier un repas que tous les présents ont apprécié sans aucune réserve, le prix demandé par le traiteur était justifié, pour la qualité et la quantité, mais tenant compte des moyens de plusieurs adhérents, la caisse est intervenue et a pris en charge 32 % de la dépense ramenant ainsi le prix du repas à 120,00 FRs. Le 23 du même mois, tirage des Rois avec galettes délicieuses, boissons froides et chaudes, entièrement à la charge de la caisse. Deux réussites dans le mois. Il y avait aussi la perception de la cotisation pour l'année 1986 le prix de 50 francs était maintenu. Sept adhérents n'ont pas renouvelé cause maladie ou raisons personnelles. Mais en compensation nous avons enregistré neuf nouvelles adhésions.

Puis les élections, déroulées en toute légalité, pour remplacer ou réélire sept membres du Comité de Direction. Nous souhaitons la bienvenue à Madame Reine GANDILLIET qui fait son entrée parmi les membres élus du Comité de Direction.

Et maintenant l'avenir. Tout d'abord, notre réunion du jeudi, tous les quinze jours, il y a un léger progrès, mais vous devez venir plus nombreux. Notre local est clair, bien chauffé, l'ambiance est digne de votre Amicale nous y mettons à votre disposition, si vous le désirez boissons chaudes et froides, tranche de brioche ou gâteaux, mais la consommation payante n'est pas obligatoire.

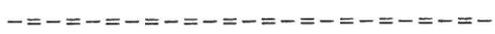
Le 12 Mars, un mercredi en matinée, voyage à Paris voir HOLIDAY ON ICE. Et là nous pouvons crier "Bravo" car trois semaines avant cette sortie, toutes les places ont été retenues.

Et puis il y a un programme très chargé et varié de sorties d'une demi-journée et d'une journée, visite d'usine, balades excursions de quoi contenter tout le monde, nous vous informerons quand tout sera mis au point. Ces programmes sont établis, pour vous, aidez-nous à les mener à bien. Sachez que le prix des sorties est en rapport proportionnel avec le nombre de participants.

Et puis, pour finir, pensez dès maintenant à notre Fête au Village, avec toutes les Associations de la Commune, il faut que ce soit un succès pour tous et grâce à vous.

Beaucoup de mercis à l'avance, avec vous tous, et, de tout coeur, Amitiés à Tous.

Le Président:
René SAULNIER



.../...

I N F O R M A T I O N S

COLONIES DE VACANCES :

C'est le moment de se préoccuper de l'inscription des enfants pour les vacances d'été.

Les familles intéressées doivent prendre contact très rapidement avec la Circonscription d'Aide Sociale

2, rue Hegesippe Moreau
77160 - PROVINS -

L'Assistante sociale leur fournira tous les renseignements sur les séjours et étudiera les financements possibles en fonction des situations familiales.

CROIX - ROUGE :

Le goûter de la Croix-Rouge s'est déroulé dans la bonne humeur. L'ambiance amicale et sympathique des participants des communes de Saint-Sauveur, Chalmaison, Les Ormes, a réchauffé cet après-midi d'hiver.

La Croix Rouge organisera le samedi 12 avril une collecte des textiles usagers. Des sacs vous seront distribués à cet effet. Vous serez aimables de les rapporter dans le local de la Mairie qui sera affecté au regroupement.

GALA DE DANSE DU 19 AVRIL 1986 :

Mademoiselle Cécile DE HAUT organise dans la Salle des Fêtes des ORMES le 19 avril 1986 un gala de danse présenté par les élèves de ses cours.

Soyez nombreux à venir les applaudir !

"OPERATION BRIOCHE "

Le Dimanche 13 AVRIL 1986, L'Association ESPOIR organisera une distribution de Brioche dans notre Commune.

Votre accueil généreux à la Brioche permettra l'ouverture de Deux Ateliers pour les Handicapés à PROVINS et à EVERLY.

Merci d'avance pour votre participation!!!

Suite au non respect de certaines personnes vis-à-vis de la nouvelle signalisation de notre Bourg, des procès-verbaux ont été dressés par la gendarmerie.

Une fois de plus, nous vous conseillons de bien respecter cette signalisation pour éviter des contraventions assez coûteuses.

RAMASSAGE DES MONSTRES :

LE VENDREDI 11 AVRIL 1986.

FETE D'AVRIL :

Elle se déroulera le dernier dimanche du mois d'AVRIL
LE 27 AVRIL 1986

.../...

.../...

DROIT DE LA FAMILLEREGIMES MATRIMONIAUXL'égalité des époux dans les régimes matrimoniauxDISPOSITIONS DIVERSES : (Loi n° 85-1372 du 23 décembre 1985)

1- L'exigence d'égalité entre époux, comme d'une manière générale entre hommes et femmes, est l'une des caractéristiques de notre époque. A cet égard, la réforme de 1965 n'avait pas entièrement rompu avec la tradition de prépondérance maritale et comportait des marques d'inégalité entre les conjoints. Plusieurs initiatives avaient été prises pour y mettre fin. Les unes n'ont pu être menées à leur terme ; d'autres ont été à l'origine des mesures incluses dans les lois du 4 juillet 1980 et du 10 juillet 1982, dont la portée est toutefois limitée puisqu'elles ont essentiellement eu pour objet de faire bénéficier les conjoints d'exploitants agricoles, de commerçants et d'artisans d'une présomption de mandat pour l'accomplissement des actes d'administration. La nécessité de respecter des engagements internationaux prescrivant d'éliminer toute discrimination entre hommes et femmes imposait des modifications plus profondes, à l'image de celles déjà réalisées par des pays voisins tels que la Belgique, les Pays-Bas et l'Italie.

Telle est l'origine de la loi n° 85-1372 du 23 décembre 1985 (J.O. du 26).

2 - S'agissant des régimes matrimoniaux, auxquels est consacré l'essentiel de la loi, l'égalité entre époux se concrétise dans une certaine autonomie reconnue à chacun d'eux.

A cet égard, la loi du 23 décembre 1985 renforce les dispositions du statut fondamental qui tendent à cette fin. En témoignent le caractère impératif donné au principe de libre administration et de libre disposition par les époux de leurs biens personnels (art. 225 C civ.), le maintien de la présomption de pouvoirs de l'article 221 après la dissolution du régime.

Pour ce qui est du régime légal, qui demeure la communauté réduite aux acquêts, l'égalité des époux se manifeste tout d'abord dans le principe de gestion concurrente de la communauté. Les époux auront les mêmes pouvoirs pour gérer les biens communs et en disposer, sous réserve des règles de cogestion qui demeurent applicables aux actes les plus importants pour le ménage. Mais, pour conforter le principe d'indépendance professionnelle des époux, repris à l'article 223, la loi leur confère des pouvoirs propres : chacun d'eux a seul pouvoir d'accomplir les actes d'administration et de disposition nécessaires à l'exercice de sa profession, sous réserve encore des règles de cogestion. En définitive, les biens communs pourront donc faire l'objet d'une gestion concurrente, d'une gestion personnelle ou d'une gestion conjointe.

L'organisation égalitaire de la communauté a entraîné la disparition des biens réservés, qui n'ont plus de raison d'être. L'actif commun est donc réunifié, du moins en principe car les pouvoirs propres conférés à chaque époux sur les biens affectés à la profession entraîneront une nouvelle distinction au sein de l'actif commun. Quant au passif de communauté, son régime est notablement simplifié : ayant les mêmes pouvoirs de gestion, les époux ont les mêmes pouvoirs pour engager les biens communs (art. 1413 C. civ.). Mais, ici encore, un sort particulier est fait aux gains et salaires d'un époux : ils ne peuvent être saisis par les créanciers de l'autre qu'à raison des dettes contractées pour l'entretien du ménage et l'éducation des enfants (art. 1414 C. civ.) Par ailleurs

.../...

.../...

des dispositions protectrices ont été prévues en matière d'emprunt et de cautionnement (art.1415 C civ.).

Lors de la liquidation et du partage de la communauté, le principe d'égalité des époux a conduit à mettre fin aux privilèges précédemment reconnus à la femme pour l'exercice des reprises et des récompenses (art.1471 et 1472 C civ.). La loi comporte également des mesures d'harmonisation appréciables, notamment l'extension des règles d'évaluation des récompenses selon le profit subsistant aux créances personnelles entre époux communs en biens (art.1479 C. civ.)

Les mêmes règles d'évaluation sont également étendues aux créances entre époux séparés de biens (art. 1543 C. civ.). Avec les aménagements, inspirés des suggestions de la doctrine et de la pratique notariale, apportés au régime de la participation aux acquêts, il s'agit là des modifications les plus importantes apportées aux régimes conventionnels.

En dehors des régimes matrimoniaux, le principe d'égalité des parents a conduit le législateur à étendre en dehors de la famille légitime le régime de l'administration légale pure et simple et à conférer aux deux parents les mêmes pouvoirs d'administration sur les biens de leurs enfants mineurs.

La même idée d'égalité a inspiré une réforme des règles de transmission du nom. Mais les difficultés non encore maîtrisées qui auraient engendrées un bouleversement des règles actuelles en cette matière ont conduit à une solution transactionnelle qui n'est sans doute pas définitive.

On peut également rattacher à la volonté d'assurer l'autonomie des époux la suppression de la prohibition des ventes entre époux et de l'interdiction faite aux époux d'être ensemble dans une société où ils seraient indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales.

3 -ENTREE EN VIGUEUR - DISPOSITION TRANSITOIRES. -

La loi entrera en vigueur le Premier jour du septième mois qui suit celui de sa promulgation, soit le 1er JUILLET 1986.

Le 16 mars, vous avez eu à exercer votre droit et votre devoir de citoyen. C'est un jour où l'on montre son civisme. Ne pensez-vous pas qu'il faudrait continuer à faire la démonstration quotidienne de cet esprit civique ?

Alors, c'est dit : plus de dépôts d'ordures n'importe où, plus d'oubli de surveillance des chiens, respect des règles de circulation et de stationnement, seront le souci de tous et de chacun.

C'est tout cela être "citoyen".

ELECTRICITE DE FRANCE : Subdivision de NANGIS -

porte à la connaissance des habitants que, conformément à l'article 12 de la loi du 15 juin 1906 et de l'article 5 de l'arrêté interministériel du 13 février 1970, des travaux d'élagage et d'abattage, pour l'entretien et la sécurité d'exploitation des lignes électriques moyenne tension sur le territoire de la Commune, vont être entrepris à dater du 15 MARS 1986

.../...

